

# COMMUNE D'ARCHAMPS

Le deux avril deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2013

Présents : Bernard JOUVENOZ, Michelle MAYET, Christine COBLENCE, Michelle LANCHE, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Jean-Claude MAILLOT, Daniel PERAY, André GUILLOT, Jean-François HOTELLIER, Denis BAUDET, Claude NIQUILLE

Absent : Claire-Lise SIMEONI (sans représentation)

Excusé : Hervé JOUCLARD (sans représentation)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h03.

Avant de passer à l'ordre du jour, il souhaite un bon rétablissement à Monsieur Hervé JOUCLARD qui est actuellement hospitalisé. Et il présente également ses félicitations à Jean-Luc TURCO pour la naissance de sa seconde fille, le samedi 30 mars 2013.

Le PV du Conseil Municipal du 26 février 2013 est approuvé et André GUILLOT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

## **Délibération DE2013014 :**

### **BUDGET GENERAL 2013 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur André GUILLOT présente à l'assemblée les taux d'imposition des taxes directes locales.

Les taux d'imposition pour l'année 2013 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,86 pour un produit fiscal de 593 712 €
- Taxe foncière bâti : 5,46 pour un produit fiscal de 329 293 €
- Taxe foncière non bâti : 41,84 pour un produit fiscal de 17 991 €
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 16,79 pour un produit fiscal de 430 160 €

Au niveau de ces taux, Monsieur le Maire informe que la commune d'Archamps est située dans les taux les plus bas du canton (à peu près un tiers de la moyenne nationale).

Monsieur le Maire précise que les recettes ont augmenté de 18 000 euros environ compte tenu de l'augmentation des bases définie par la loi de finances 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état prévisionnel des bases d'imposition pour l'année 2013 adopte les taux sans changement à l'unanimité des présents.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

## **Délibération DE2013015 :**

### **BUDGET GENERAL 2013 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2012**

Monsieur André GUILLOT présente à l'assemblée les résultats du budget général 2012 :

- Section de fonctionnement : + 1 988 628,44 €
- Section d'investissement : - 878 908,82 €

En investissement, le montant des restes à réaliser constatés lors de la séance du 15 janvier 2013 s'élève à 928 800 € Monsieur le Maire indique que la section d'investissement a un besoin de financement de 1 807 708,82 €

Monsieur le Maire propose une affectation anticipée du résultat sur le budget primitif 2013 comme suit :

- Au financement de l'investissement, compte 1068 : 1 807 708,82 €
- Au rapport de fonctionnement, compte 002 : 180 919,62 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'affecter par anticipation le résultat 2012 de la façon énoncée ci-dessus.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

**Délibération DE2013016 :**

**APPROBATION DU BUDGET GENERAL 2013**

Monsieur le Maire et Monsieur André GUILLOT présentent le projet de budget primitif de la commune d'Archamps pour l'année 2013.

- Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 3 733 394 €
- Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 3 392 603 €

Monsieur le Maire précise que la commune d'Archamps est une des communes les moins endettée du canton.

Après avoir pris connaissance du budget primitif et de toutes ses annexes le Conseil Municipal a délibéré et a approuvé le budget général 2013 de la commune.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

**Délibération DE2013017 :**

**BUDGET ANNEXE DE L'AUBERGE COMMUNALE : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2012**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats du budget de l'auberge communale 2012 :

- Section de fonctionnement : + 7 070,42 €
- Section d'investissement : - 397 795,84 €

En investissement, Monsieur le Maire rappelle le montant des restes à réaliser constatés lors de la séance du 15 janvier 2013, soit la somme de 148 000,00 € et indique que la section d'investissement a un besoin de financement de 545 795,84 €

Monsieur le Maire propose donc une affectation anticipée du résultat sur le budget primitif 2013 comme suit :

- Au financement de l'investissement, compte 1068 : 7 070,42 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter par anticipation le résultat 2012 de la façon suivante : compte 1068 : 7 070,42€

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

**Délibération DE2013018 :**

**APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'AUBERGE COMMUNALE 2012**

Monsieur le Maire et Monsieur André GUILLOT présentent le projet de budget primitif du service annexe de l'auberge communale pour l'année 2013.

- Les dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à 325 100€
- Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 689 000€

Après avoir pris connaissance du projet de budget annexe de l'auberge communale et de toutes ses annexes, le Conseil Municipal a délibéré et a approuvé le budget annexe de l'auberge communale 2013.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

Monsieur le Maire fait ensuite un point sur la première année de fonctionnement de l'auberge ; le gérant, Monsieur RICHOUX, s'est rendu en mairie dernièrement pour, comme le prévoit la convention d'exploitation, informer des résultats concernant les 8 premiers mois d'exploitation.

Au total neuf emplois ont été créés en CDI.

L'Auberge a servi en moyenne 105 couverts par jour. Le chiffre d'affaires pour le bar du matin (café, pain, croissants) s'élève seulement à 12€ en moyenne par jour. La vente de journaux, n'ayant pas été satisfaisante (6 journaux par mois en moyenne), a donc été abandonnée.

Au vu des chiffres présentés et des termes du contrat de gérance, il a été décidé, d'un commun accord, d'augmenter de 1000 € à 2000.-€ par mois le loyer de l'Auberge, dès le 1<sup>er</sup> mai 2013. Le loyer de l'appartement restant lui à 500.-€ par mois indexé.

Le loyer total annuel de l'établissement s'élèvera donc à 30'000.-€ dès le 1<sup>er</sup> mai 2013.

Monsieur le Maire se félicite des relations très cordiales qui existent entre la municipalité et M. RICHOUX et ses collaborateurs. Il souligne le vif succès des soirées à thèmes qui s'y sont déroulées. Il pense que le Conseil Municipal peut être fier de cette belle réalisation qui comble le manque qui existait à ce niveau. Ce nouvel établissement ajoute aussi fortement à notre patrimoine communal.

**Délibération DE2013020 :**

**ACQUISITION FONCIERE A M. ROGER BIRRAUX**

Monsieur le Maire présente la situation de la parcelle cadastrée AS 61 qui est la propriété de Monsieur Roger BIRRAUX. Cette parcelle supporte un bâtiment en ruine qui pose des problèmes de sécurité et salubrité et donnant une mauvaise image de ce secteur.

Monsieur le Maire rend compte des discussions entamées avec Monsieur Guy PERAY, tuteur de Monsieur BIRRAUX, concernant la démolition de cette bâtisse. Il est proposé que la commune acquière un tènement détaché de la parcelle AS 61, d'une contenance de 2 666 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique et qu'elle s'engage à procéder à la démolition de la bâtisse. Les frais de géomètre et de diagnostics divers seront pris en charge par le vendeur. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et à suivre cette affaire.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

**Délibération DE2013021 :**

**CONVENTION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CDG 74**

Monsieur le Maire indique que, comme chaque année, la convention nous liant au Centre de Gestion 74 pour le service de prévention de médecine du travail arrivant à échéance et devant être adaptée face aux nouvelles réglementations, celle-ci doit être renouvelée.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler l'adhésion et le Conseil Municipal vote.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

**Délibération DE2013022 :**

**AUBERGE COMMUNALE : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE.**

Monsieur le Maire rend compte d'une suggestion de Monsieur RICHOUX, gérant de l'auberge communale. Après un an d'exploitation, celui-ci remarque qu'il ne dispose pas d'abri de stockage pour l'hivernage du mobilier de la terrasse et pour du stockage divers.

Monsieur le Maire indique qu'il serait possible de créer une annexe vers l'espace de livraison, dans le style du bâtiment principal et qu'il est nécessaire avant la construction de déposer une demande de permis de construire. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise M. Le maire à déposer une demande de construction au nom de la commune pour cette réalisation.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

**Délibération DE2013023 :**

**SUBVENTION 2013**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention a été demandée par le Vélo Club de Saint-Julien-en-Genevois. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500€

Monsieur le Maire en profite pour informer que la course cycliste « Le trophée Franco-Suisse » du dimanche 31 mars 2013, organisée par le Vélo Club de Saint-Julien, d'Archamps à la Croisette, remporta un vif succès populaire.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

**PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2**

Monsieur André GUILLOT présente à l'assemblée le projet de Plan Local de l'Habitat 2 (PLH2).

Les actions du PLH concernent les besoins en logements et en hébergements, le renouvellement urbain et la mixité sociale, l'accessibilité du cadre bâti et une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement, tout cela en tenant compte de l'évolution démographique et économique, des besoins actuels et futurs, de la desserte en transports et en équipements publics, de la lutte contre l'étalement urbain et des

orientations du SCOT et du PDALPD (Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).

Le PLH s'inscrit dans la hiérarchie entre SCoT et PLU. Le PLH doit être compatible avec les orientations du SCoT. Quant aux documents POS et PLU, ils doivent respecter les orientations du PLH.

Le PLH a une portée de 6 ans.

Le Conseil Communautaire a donc arrêté le projet de deuxième PLH (PLH 2 de 2013 à 2019). A compter du 14 mars 2013, chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de deux mois pour délibérer sur ce projet de PLH 2. Le Conseil Municipal délibère.

**ADOpte À L'UNANIMITE DES PRESENTS**

## **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

Monsieur HOTELLIER présente à l'assemblée le projet de révision du SCoT, porté par la Communauté de Communes du Genevois (CCG).

Il rappelle que Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire permettant d'encadrer l'organisation territoriale à l'échelle de l'intercommunalité, en s'imposant aux documents d'urbanisme de chaque commune (POS, PLU).

Le nouveau SCoT comprendra un diagnostic, un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), un document d'orientation et d'objectifs (DOO), y compris le document d'aménagement commercial (DAC). Une évaluation environnementale garantira la prise en compte des enjeux spécifiques dans ce domaine. Une large concertation a été ouverte pour que chacun prenne connaissance de l'avancement de cet important dossier et puisse exprimer ses avis.

Les documents validés seront à disposition de chacun.

Des réunions publiques sont actuellement organisées par la CCG pour que chacun puisse faire part directement de son avis et de ses souhaits en amont de l'enquête publique. La révision du SCoT a été lancée en 2010 ; le projet devrait être arrêté fin mai 2013 pour être transmis aux services de l'Etat et devrait prendre fin, après enquête publique, en décembre 2013. Celui-ci a une portée de 6 ans. Les documents d'urbanisme des communes devront être mis en compatibilité avec le nouveau SCoT dans un délai de 3 ans.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte de la dernière commission d'urbanisme du 14 mars 2013 :

- LEGAGNEUR Colette (PC) – Construction d'une maison individuelle avec sous-sol
- SILVERIO José (DP) – Construction d'un poulailler
- PIGEON Nicolas (Kaufman & Broad) (DP) – Division en vue de construire
- GOLISACH-BONHOMME Nathalie (DP) – Création d'un studio dans un espace existant
- CIRILLI Laurent (DP) – Pose d'un muret
- PIGEON Nicolas (Kaufman & Broad) (PC) – Construction d'un bâtiment de 30 logements
- CINEMAS GAUMONT (AT) – Aménagement d'un self confiserie au RDC – pour avis.

Monsieur HOTELLIER évoque également la modification du PLU qui est en cours. Celle-ci a demandé plus d'un an de travail. La modification porte sur des points réglementaires et sur une mise à jour de la zone 1AU bâti. Modifications de certaines petites erreurs et de certains manques dans les articles. Au niveau des stationnements, des modifications ont également été effectuées.

## **TRAVAUX**

Monsieur Raymond LARUE informe l'assemblée que les travaux du parking-mairie sont en cours de finition. Les marquages auront lieu fin avril 2013 et une aire de jeux pour enfants sera installée.

Concernant l'éclairage aux Pommeraies une étude du Syane est en cours et les travaux devraient être terminés pour fin octobre 2013. Le montant de ces travaux s'élèverait à environ 100'000.-€ et la subvention du Syane de l'ordre de 40%.

Monsieur Raymond LARUE informe également que, Chemin de Chez Blondin, une longueur d'environ 30 mètres de bordures va être posée pour terminer l'élargissement.

Les travaux de voirie des secteurs de Sous-Leuchet et des Mirabelles, devraient débuter durant la semaine du 22 avril.

Au chemin de chez Favre, le fossé a été partiellement canalisé sur sa partie basse pour permettre le passage de réseaux secs. Il est donc plus large et ce travail permettra d'agrandir l'espace des containers.

## **DIVERS**

Monsieur le Maire fait le point sur la ligne M qui rencontre actuellement un franc succès. Il sera proposé qu'elle desserve le chef lieu dès les travaux du giratoire du pont de Combe terminés.

Au niveau de la circulation sur la route d'Arbigny (près de l'impasse du Genevois) un projet de feux tricolores est à l'étude, cela afin de réduire la vitesse de circulation des pendulaires dans ce secteur.

Concernant le carrefour route de Vovray et route de Chotard, un devis a été demandé pour sa surélévation afin de d'y réduire la vitesse.

Monsieur le Maire évoque son entretien avec la fille de Monsieur et Madame Altman. Les héritiers, dont elle fait partie, seraient prêts à vendre à la commune le terrain en zone Nls (Naturelle Loisir Sport) ce qui pourrait permettre de concrétiser rapidement le projet d'agorospace. La superficie de ce tènement est de 16'000 m<sup>2</sup> et son prix avait été estimé, par les services de l'Etat, à 56'000.-€ en 2006.

Monsieur le Maire fait un point sur le repas des aînés qui s'est déroulé le 24 mars 2013 ; celui-ci a été très fortement apprécié. Il y avait environ une centaine de participants et l'équipe municipale a reçu de nombreux remerciements et félicitations.

Finalement et pour clore la séance, Monsieur le Maire évoque les prochaines élections municipales qui auront lieu en 2014. Le scrutin proportionnel serait abaissé aux communes de plus de 1000, ou 500 habitants et non plus 3500 comme auparavant. Le futur Conseil d'Archamps devrait être composé de 19 conseillers municipaux.

La séance est levée à 22H25.